

# Baigneurs et maux d'oreille

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **38 (1930)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-556767>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

innerlich stark ist, sich selber durchringen könnte, so fragen wir uns, ob unser Volk nicht auch willens sei, das Los seiner unglücklichsten Brüder und Schwestern zu lindern, deren körperliche Leiden so oft durch seelische Bedrückung verschlimmert wird, die ihre Ursache in der Ausichtslosigkeit ihres Zustandes hat? Gerade jetzt, wo das Zürcher Volk die großen Summen vernommen hat, welche im Laufe der nächsten Jahre für den Ausbau seiner Krankenanstalten aufgewendet werden sollen, gerade jetzt ist es an der Zeit, dafür zu wirken, daß von dem großen Goldregen auch ein Scherflein für die chronisch Kranken abfalle.

Sie als Samariter sind dazu berufen, für die Verwirklichung solcher Postulate zu arbeiten, solche Ideen hinaus ins Volk zu tragen. Wenn Sie Ihre Persönlichkeit einsetzen zur Erkämpfung solcher wohlthätiger Institutionen, wenn Sie dabei spüren, wie Ihnen die imposante Macht Ihrer Organisation Kraft und Sicherheit verleiht, dann wird dadurch Ihre segensreiche Tätigkeit immer wieder einen neuen, höhern Schwung erhalten. Dann werden Sie erst recht die Freude auskosten lernen, die Ihnen das uneigennütige Wirken für andere bringen kann, und Sie werden in Dankbarkeit die Treue zum Samariterbunde erneuern.

### Baigneurs et maux d'oreille.

Voici venir la saison des bains. Le long des grèves de nos lacs, la longue théorie des amateurs de bains d'eau et de soleil, de flâneries sur le sable chaud, a déjà réapparu. Les baignades sont plus que jamais à la mode; chaque ville veut avoir sa piscine, chaque lac ses plages à la mode, chaque rivière ses établissements de bains.

Cette vie au grand air, tantôt dans l'eau, tantôt au soleil, est excellente; elle tonifie le corps, raffermi les tissus, bronze la peau, provoque cette saine lassitude qui fait bien manger et bien dormir.

Cependant il serait utile d'afficher dans toutes les piscines publiques une inscription ainsi conçue:

*L'homme n'est pas un animal aquatique.*

Cette affiche rendrait service à toutes les personnes dont les oreilles ne sont pas en parfait état et qui ont tort de se livrer à la nage et aux plongeurs.

Voyez comme le genre humain vit et se plonge fréquemment au sein d'éléments qui ne constituent pas son milieu naturel: il vole, il nage, il travaille à des cen-

taines de mètres sous terre, et il continuera sans aucun doute à mener un tel genre de vie qui, dans certains cas, peut lui être fatal. Le cœur et les poumons des aviateurs et des mineurs doivent être surveillés pour éviter des accidents; en ce qui concerne la natation et les plongeurs, ce sont des déficiences se rapportant aux oreilles qui peuvent constituer le danger. Les phoques, qui vivent en amphibiens, tantôt sous l'eau, tantôt sur terre, possèdent un mécanisme protecteur qui ferme leurs oreilles et leur nez lorsqu'ils plongent,... tandis que l'homme n'a malheureusement aucun dispositif analogue à son service, aucun système automatique de fermeture de ses oreilles à sa disposition. Et certains baigneurs s'en ressentent cruellement, au détriment de leur santé.

Chez l'être humain, deux canaux aboutissent à l'intérieur de l'oreille: le conduit auditif externe, partant du pavillon, s'arrête au tympan qui, chez l'individu en parfaite santé, est imperméable à l'air et à l'eau. Mais à la suite d'une maladie, la membrane tympanique peut subir une

perforation qui, dans certains cas, reste permanente. Chez ces personnes, l'air et l'eau peuvent donc pénétrer dans l'oreille moyenne. Le second canal, qui fait communiquer l'intérieur de l'oreille avec l'extérieur, est la trompe d'Eustache qui va des fosses nasales à l'oreille interne.

Que va-t-il se passer quand le baigneur plonge? Si son tympan est intact, si sa bouche ou sa gorge n'abritent aucun mauvais germe, aucun microbe virulent, et s'il se baigne dans une eau parfaitement propre, il ne court que peu de risques de contracter des maux d'oreilles. En effet l'eau pourra pénétrer — mais sous une certaine pression — dans le conduit auditif externe, mais elle sera arrêtée par le tympan et ne s'introduira pas au delà. Si le conduit contient de la cire en abondance, celle-ci, en se dilatant sous l'influence du liquide, pourra former un « bouchon » qui empêchera momentanément l'eau de s'écouler au dehors. Il en résultera des bourdonnements et quelque peu de surdité, mais c'est là un incident qui n'a aucune importance et qui est tout à fait passager. Même si ce malaise devait persister, un médecin ou une infirmière pourront y remédier par des injections appropriées.

Mais la question devient très différente si le baigneur est atteint d'une perforation du tympan (dont il ne se doute peut-être pas, et qui peut résulter d'une maladie d'enfance dont il n'a plus aucun souvenir).

Une personne dont le tympan est perforé ne devrait pas nager, car malgré les précautions qu'elle peut prendre, l'oreille interne risque d'être infectée, n'étant plus protégée par un tympan intact. Il est inutile dans ces cas-là de mettre un tampon d'ouate dans le conduit externe, ce qui ne sert qu'à donner une fausse impression de sécurité. Il est une précaution

plus efficace, mais qui n'est pas absolument sûre, et qui consiste à boucher le conduit avec un mélange de fibre de laine et de cire. On met ensuite un bonnet de bain à oreillettes par-dessus ce tampon. Certains fabricants d'appareils prennent un moulage de l'oreille et fournissent des tampons faits sur mesure. On peut même se procurer des tampons de caoutchouc, qui sont très employés aux Etats-Unis. Mais, étant donné qu'aucun de ces systèmes ne constitue une garantie certaine, le nageur au tympan perforé ferait mieux de s'adonner à un autre sport.

Voilà pour les tympons percés. Qu'en est-il maintenant de la baignade chez des gens porteurs de germes virulents dans la gorge, chez des personnes atteintes de rhume ou de quelque autre infection aiguë des voies respiratoires supérieures? Le nageur souffrant d'un rhume de cerveau ou de quelque autre infection du nez, de la gorge ou de la bouche, risque de faire pénétrer les microbes dans l'oreille par la trompe d'Eustache, même si son tympan est en parfait état. Ce risque augmente naturellement quand il plonge à une certaine profondeur et qu'il ne respire pas convenablement en nageant. Le nageur expérimenté remplit ses poumons à intervalles réguliers, respirant la bouche grande ouverte, fermant avec le voile du palais l'ouverture des trompes d'Eustache à l'arrière de la bouche. Le nageur novice absorbe l'eau par le nez, s'engoue et s'étrangle en quelque sorte. Si on lui plonge la tête sous l'eau à l'improviste, il avale encore, et quelques gouttes d'eau pourront s'introduire dans les trompes d'Eustache. Sauter à l'eau d'un tremplin élevé sans se pincer le nez avec les doigts constitue encore un danger car l'eau risque ainsi d'envahir brusquement les fosses nasales. Le nageur souffrant d'une infection du nez ou de la gorge devrait donc éviter

de fréquenter les piscines, autant dans son propre intérêt que dans celui des autres.

La propreté des piscines publiques constitue un problème bien difficile à résoudre. L'eau doit être fréquemment renouvelée, éventuellement même assainie par des désinfectants. Dans un grand nombre de villes, on a adopté cette manière de faire; en outre on exige de tout baigneur qu'avant d'entrer dans l'eau il se savonne tout le corps sous une douche. D'autre part, il vaut mieux ne pas permettre aux visiteurs venant de la rue de marcher autour de la piscine avec leurs souliers sales; tôt ou tard la poussière ainsi apportée viendra souiller l'eau.

L'état des personnes sujettes à des inflammations ou à de la furonculose du conduit auditif peut s'aggraver à la suite des bains, même si l'eau est parfaitement propre. Elles feraient bien de consulter leur médecin avant d'aller sur les plages

ou de fréquenter des piscines. Les bains leur seront peut-être permis si elles prennent la précaution de placer dans l'oreille un petit tampon d'ouate enduit de vaseline.

Il est évident que l'usage des piscines ne doit pas être abandonné, car ces établissements comblent une lacune bien plus importante encore pour les pauvres gens que pour les riches. Etant donné que les accidents qui peuvent y survenir sont très rares si l'on considère le grand nombre de personnes qui les fréquentent, il ne faut pas créer une panique à propos des quelques dangers que nous avons signalés. Les risques que présentent les piscines peuvent encore être réduits, si les autorités exigent que l'eau soit aussi propre que possible, si chaque baigneur prend les précautions indiquées, et s'il est assez consciencieux pour s'assurer qu'il ne court aucun risque et qu'il n'en fait pas courir aux autres, en se mettant à l'eau.

---

## Les bains de soleil.

---

Nous sommes à l'époque où un ardent soleil devrait bronzer les épidermes. Modérément, faut-il ajouter, puisque dans ce domaine comme dans tant d'autres la prudence est de rigueur si l'on veut éviter de fâcheux accidents.

En attendant qu'un chaud soleil luise vraiment, il sera bon de méditer les recommandations ci-dessous que la Société médicale de Genève a fait afficher dans tous les lieux où l'on pratique le bain de soleil:

1. Le bain de soleil, très utile pour l'organisme sain, l'organisme débile ou encore certaines maladies, peut être dangereux dans d'autres cas.

Il est donc recommandé à toute personne pratiquant la cure solaire de s'assurer au préalable qu'il n'y a pas chez elle de contre-indication à cette cure. Les personnes sujettes à la toux, les personnes âgées et les enfants délicats doivent être particulièrement prudents.

2. Les bains de soleil doivent dans tous les cas être pratiqués de façon progressive et ne pas dépasser au début une durée de quelques minutes.

3. La tête ne pouvant pas supporter sans danger une insolation prolongée, doit toujours être protégée. Il est recommandé de ne pas s'endormir au soleil la tête découverte.